



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

**Monsieur Michel MERCIER**  
Président du Conseil Général du Rhône  
Président du Conseil d'Administration du  
SDIS du Rhône  
Hôtel du département  
29-31 cours de la Liberté  
69003 LYON

Lyon, le 17 septembre 2010

Monsieur le président,

Nous vous avons sollicité à diverses reprises, de même que le directeur du SDIS du Rhône, par divers courriers ou interpellations en comité technique paritaire, pour que le SDIS revalorise le ticket restaurant qui n'a pas évolué depuis de longues années.

L'argument que vous avez toujours mis en avant pour refuser cette revalorisation était que vous seriez obligé d'augmenter le ticket restaurant au Conseil Général si vous le faisiez au SDIS.

Ce raisonnement n'est plus valable aujourd'hui. En effet, vous avez accordé une valeur faciale du ticket restaurant à 7,50 € au Conseil Général. Plus rien ne s'oppose donc à ce que vous fassiez de même pour les personnels du SDIS du Rhône.

Nous vous demandons en conséquence, d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant à 7,50 €, et de porter la participation de la collectivité à 60%, comme d'autres employeurs publics l'ont déjà fait.

Ces mesures permettraient d'atténuer la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires, causée notamment par le blocage des salaires dans la fonction publique, décidé par le gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire général,  
Jacques GUILLON

Copie transmise :  
Monsieur Reppelin, vice-président du SDIS  
Monsieur Zanchi, vice-président du SDIS  
Monsieur le directeur du SDIS